Case
FRC
4929

LETTRE
DU PAPE
AU ROI.

Envoyée de Rome le 7 Septembre 1788.

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

LETTRE DU PAPE AU ROI.

Envoyée de Rome le 7 Septembre 1788.

PIE VI, ſerviteur des ſerviteurs de Dieu, à Notre très-cher Fils aîné le Roi de France & de Navarre : SALUT ET BÉNÉDICTION.

NOTRE TRÈS-CHER FILS, Nous avons reçu la lettre que M. le Comte de Montmorin nous a écrite de votre part ; une grande nouvelle à preſque en même-tems frappé

nos oreilles. Notre frere l'Archevêque de Rhodez, notre Nonce ordinaire, nous a appris que le Miniſtre à qui vous deſiriez que nous donnaſſions la pourpre, était coupable envers vous de la plus noire ingratitude ; que vous aviez remis entre ſes mains le gouvernement de votre Royaume, & qu'il l'avait bouleverſé ; que vous lui aviez confié le bonheur de vos Peuples, & qu'il les avait rendus malheureux ; qu'il avait même cherché à éteindre en eux cet amour & cette douce confiance qui unit une Nation généreuſe à un Souverain qu'elle chérit ; enfin, qu'il n'avait pas craint d'ordonner de verſer le ſang de ſes concitoyens, de vos fidèles Sujets ; qui a prophané le temple du Seigneur en y logeant des ſoldats, & d'annoncer en votre nom, NOTRE TRÈS-CHER FILS, que vous manquiez à vos engagemens.

LE récit de tant de forfaits nous a plongé dans la plus grande triſteſſe ; nous avons adreſſé au Ciel, nos vœux les plus ardens

pour la conſervation de vos jours ſi précieux à toute la Chrétienté, & c'eſt encore moins la crainte d'avilir la pourpre Romaine, que la perſuaſion où nous étions que vous vous en rétracteriez, qui nous a fait différer juſqu'ici de vous envoyer le chapeau que vous nous demandez pour l'Archevêque de Sens. Mais votre ſilence, NOTRE TRÈS-CHER FILS, nous prouve que, fidèle aux préceptes de l'Evangile, non-ſeulement vous pardonnez, mais que vous accablez de bienfaits le coupable qui vous outrage.

EN admirant votre bonté, NOTRE TRÈS-CHER FILS, nous devons vous repréſenter, que ſi la plus douce prérogative des Rois eſt de pardonner, la juſtice eſt leur premier devoir.

LORSQUE J. C. chaſſa à coups de fouet ceux qui avaient oſé profaner le temple du Seigneur, il ne crut pas qu'il fut équitable de leur donner des dédommagemens.

A Dieu ne plaiſe, NOTRE TRÈS-CHER FILS,

que nous voulions exciter votre animadverſion contre celui que vous honorez de votre confiance ; nous le comptons au nombre de nos ouailles : lorſqu'une d'elles s'égare, nous eſpérons qu'elle reviendra au bercail; ainſi nous aimons à croire qu'il fera un retour ſur lui-même, qu'humilié & repentant, il cherchera à effacer juſqu'aux traces de ſa vie paſſée ; il ſongera dans ſa retraite, que le premier devoir d'un Paſteur eſt de donner l'exemple de toutes les vertus Chrétiennes ; il ne cherchera plus à ſéduire la timide innocence ; il regardera la diſſimulation & la fauſſeté comme le plus odieux de tous les vices ; il reconnaîtra par combien de voies tortueuſes, il eſt parvenu à gagner votre confiance ; il frémira de la profondeur du précipice vers lequel il allait vous entraîner. Plus coupable que David, il l'imitera dans ſa pénitence. L'opprobre dont il eſt couvert, l'exécration publique, ſeront des châtimens trop doux à ſes yeux. Couvert de cilice & de cendres, la face proſternée contre la terre à la porte de

l'Eglise Cathédrale de Sens, il fera amende honorable : il demandera pardon à Dieu & aux hommes qu'il a offensés : c'est ainsi qu'il implorera la clémence d'un Dieu miséricordieux, nous n'en doutons pas, MON TRÈS-CHER FILS.

VOILA les sentimens Religieux que va désormais professer notre frere l'Archevêque de Sens ; & si un mouvement d'orgueil lui a fait desirer la pourpre, il bénira la main de Dieu, qui, en le frappant, lui procure pour son salut, un nouveau sujet de mortification.

POUR VOUS, NOTRE TRÈS-CHER FILS, nous nous flatons que vous ne nous saurez pas mauvais gré de mettre, par notre refus, des bornes à votre générosité.